

Les lois de bioéthique vont bientôt changer

Publié le 17/01/2018 à 04:55 | Mis à jour le 18/01/2018 à 10:33



Parmi les sujets à aborder, celui des cellules souches (ici des scientifiques d'un institut finlandais). © (Service audiovisuel de la Commission européenne)

Le champ de la bioéthique regroupe les questions de la PMA et de la GPA, de la fin de vie, des données de santé... Une vaste consultation est lancée jeudi.

Médecins, experts, associations mais aussi simples citoyens et jeunes, avec des débats dédiés aux étudiants et lycéens... Tous les Français sont incités à se prononcer dans les prochains mois sur les questions liées à la bioéthique. Ces échanges, jusqu'au 7 juillet, doivent nourrir la prochaine loi bioéthique attendue au Parlement à l'automne. Jeudi, le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) lancera une large concertation partout en France.

Evolutions à venir sur la PMA et la GPA

L'ouverture de la **procréation médicalement assistée (PMA)** aux femmes célibataires et aux couples de femmes, à laquelle est favorable Emmanuel Macron, figurera en bonne place dans les discussions.

Le CCNE a ouvert la voie en se prononçant en juin pour une telle ouverture. Selon un récent sondage Ifop [paru dans La Croix](#), six Français sur dix sont favorables à la **PMA** pour les **couples de femmes homosexuelles**.

Près de deux-tiers des Français sont aussi favorables au recours à une **mère porteuse ou GPA** (gestation pour autrui), pratique interdite en France et à laquelle n'est pas favorable le président Macron, dont 18 % « dans tous les cas » et 46 % « pour des raisons médicales » seulement.

D'autres défendront des changements, comme **l'association Clara** – fondée par Sylvie Mennesson (qui ne pouvait enfanter en raison d'une malformation rare) et son mari Dominique, parents de jumelles nées en 2000 par GPA légale en Californie – pour une forme de GPA basée sur un « *protocole éthique comme il en existe dans de grandes démocraties* ».

Des débats autour de la fin de vie

La fin de vie, sujet actuellement non inclus dans **la loi de bioéthique** (avec une loi séparée en janvier 2016), sera aussi discutée en Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Ile-de-France...

A Tours, en mars, on abordera **le suicide assisté**, sujet récemment revenu dans l'actualité avec l'euthanasie en Belgique, à sa demande, [de la romancière Anne Bert](#).

Cellules souches, robotisation, données...

Les états généraux aborderont d'autres thèmes, allant du don d'organes aux données de santé, du handicap à la recherche génétique, notamment sur les cellules souches. L'intelligence artificielle et la robotisation, la connexion environnement et santé ou encore le *big data* (données de santé provenant par exemple des objets connectés ou des dossiers des malades) seront également mis sur la table.

repères

> **Bioéthique.** C'est une notion née après le procès, à Nuremberg en 1946 et 1947 de vingt-trois médecins nazis coupables d'expériences sur des êtres vivants. La bioéthique se définit, selon le Comité consultatif national d'éthique (CCNE), comme « une réflexion sur les progrès de la recherche dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé ». En gros, la bioéthique concerne la médecine et la recherche utilisant des parties du corps humain.

> **Premières lois en 1994.** La loi du 1er juillet concernait le traitement de données nominatives dont le but est la recherche dans le domaine de la santé. Celles du 29 juillet portaient sur trois fondements éthiques (inviolabilité du corps humain, impossibilité pour le corps humain d'être l'objet d'un droit patrimonial évaluable en argent, obligation du consentement) et sur l'utilisation des éléments et produits du corps, à l'assistance médicale, à la procréation et au diagnostic prénatal. Une première révision avait eu lieu en 2004.